

GUIDE CPF



Comprendre
Le Compte
Personnel
de Formation

01 47 73 77 23
contact@langageforum.com
www.langageforum.com



QU'EST-CE QUE LE CPF ?



Le CPF* est un dispositif de formation qui a remplacé le DIF** le 1er janvier 2015, permettant à toute personne active d'évoluer ou de se reconverter.

Les heures CPF de chaque individu sont regroupées dans un compte qui le suit tout au long de sa vie professionnelle.

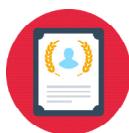
KUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Toute personne en activité ou en recherche d'emploi peut se former avec le CPF.

Vous gardez vos droits à la formation lorsque vous changez de statut. (ex : vous étiez salarié et vous recherchez maintenant un emploi).



QUELLES FORMATIONS SONT ÉLIGIBLES ?



Pour être éligibles au CPF, les formations doivent être certifiantes.

Contrairement au DIF, l'individu a la possibilité de choisir sa propre formation indépendamment de son employeur.

QU'EST-CE QUE LA RÉFORME VA CHANGER POUR VOUS ?

Un système d'horaires :

Depuis son début en janvier 2015, le CPF se calcule en système horaires.

Avec la réforme de la formation en janvier 2019 le CPF passe au système monétaire.

Entre 2015 et 2018, un salarié à temps plein aurait cumulé **24 heures** par an.

Pour un salarié à temps partiel les heures sont calculées au prorata des heures travaillées.

Les heures de formation déjà acquises au 31 décembre 2018 seront converties en euros.

Un système monétaire :

A partir du **1 janvier 2019** le compte sera crédité de **500€** par an avec un plafond de **5000€**, pour un salarié à temps plein.



Pour un salarié non-qualifié, ce montant sera de **800€** par an avec un plafond de **8000€**.

Pour les salariés à temps partiel, travaillant à 50% ou plus, le CPF sera crédité comme un salarié à temps plein.

Pour les salariés travaillant à moins de 50%, le compte sera crédité pro-rata.



COMMENT BÉNÉFICIER DE VOTRE CPF ?

1. Activez votre compte

Munissez vous de votre numéro de Sécurité Sociale. Connectez vous à : www.moncompteformation.gouv.fr Remplissez le formulaire d'inscription en 5 minutes.

2. Saisissez vos heures DIF

Si vous avez toujours des heures DIF non utilisées, vous pouvez les rajouter à votre CPF. Vous avez jusqu'au **31 décembre 2020** pour les utiliser.

3. Trouvez votre formation

sur «moncompteformation»

4. Inscrivez-vous

Inscrivez-vous à la formation

5. Inscription validée

L'organisme de formation valide l'inscription

6. Acceptez l'inscription

Vous acceptez l'inscription. Vous êtes inscrit !

7. Départ en formation

Il ne vous reste plus qu'à suivre votre formation !

QUE PROPOSE LANGAGE FORUM ?

Nous vous proposons plusieurs formations modulables, éligibles au CPF afin de tenir compte de vos contraintes professionnelles et de vos objectifs.

Choisissez entre :

Anglais professionnel
Anglais culturel et social
Traiter un appel téléphonique en anglais
Animer une réunion en anglais
Présenter en anglais



Allemand, Italien, Espagnol, et Français



Cours particuliers ou en mini-groupe

Cours par téléphone ou visioconférence



Travail à distance sur notre plateforme e-learning
Semaines intensives

Pour être éligibles au CPF, les formations doivent être certifiantes.

Nos formations d'anglais sont certifiées par le **TOEIC** ou le **Linguaskill**.

Les langues autres que l'anglais sont certifiées par le **DCL** (Le Diplôme de Compétence en Langue).

Langage Forum, votre centre de formations linguistiques. Plus de **30 ans d'expérience** auprès des particuliers et professionnels.

Depuis 1985, Langage Forum propose des solutions sur mesure à vos exigences de communication internationale dans le monde des affaires.

ANGLAIS, ITALIEN, ALLEMAND, ESPAGNOL, FRANÇAIS ...

Des conseils et des formations personnalisés.

Un suivi pédagogique et administratif de qualité.

Un centre agréé à la Défense, pour s'entraîner et passer les examens **TOEIC** et **Linguaskill**.

